



www.ffvoile.org Partenaire officiel
Commission Centrale d'Arbitrage

AVIS DE COURSE TYPE 2005-2008

Nom de l'épreuve : Sélective de ligue Optimist
Dates complètes : 10 juin 2007
Lieu : Golfe de Saint-Tropez
Autorité Organisatrice : Centre Nautique de Cogolin

1 REGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
1.2 Sécurité et équipement : voir les règles de classe.
1.3 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique
(adresse du document sur le site internet de la FFVoile :
http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist.
3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au Centre Nautique de Cogolin.
3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription :
Le 10 juin 2007 de 09h30 à 11h30
4.2 Jauge et contrôle :
S.O.
4.3 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 12h00

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 5.1 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

6 PARCOURS

Les parcours sont de type trapèze.

7 CLASSEMENT

- 7.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.
7.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2
7.3 Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3.

8 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : au minimum, un prix aux trois premiers de chaque série.
un prix à la première Benjamine et un prix à la première minime.

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Centre Nautique de COGOLIN

04.94.56.05.95

Adresse : Plage des Marines
83310 COGOLIN